

## HONORAIRES

## TRANSACTIONS

Forfait de 5000 euros TTC pour les biens – 50 000 euros  
9% TTC du prix net vendeur pour les biens ≤ 150 000 €  
6% TTC du prix net vendeur pour les biens de 150 001 € à 250 000 €  
5% TTC du prix net vendeur pour les biens de 250 001 € à 600 000 €  
4% TTC du prix net vendeur pour les biens ≥ 600 001 €

### **Non-détention de fonds - Absence de garantie financière**

Conformément aux articles 1 et 94 du décret n°72-678 du 20 juillet 1972, nos agences « Immovance Pic Saint Loup » ne reçoivent ou ne détiennent d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de leurs honoraires.

## LOCATION NON COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

### **Locaux vides ou meublés**

Visite – constitution du dossier – rédaction du bail

#### **Part du locataire**

Zone non tendue : 8 euros/m<sup>2</sup> habitables – Zone tendue : 10 euros/m<sup>2</sup> habitables

Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m<sup>2</sup> habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

#### **Part du propriétaire**

Zone non tendue : 8 euros/m<sup>2</sup> habitables – Zone tendue : 10 euros/m<sup>2</sup> habitables

Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m<sup>2</sup> habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

Négociation et entremise : non facturées.

## LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

### **Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail**

10% HT du loyer annuel

Part du locataire

10% HT du loyer annuel

Part du propriétaire

10% HT du loyer annuel

## GESTION

### **Honoraires de gestion courante**

7% TTC des encaissements hors Dépôt de garantie.

### **Garantie loyers impayés sans franchise, détérioration immobilière et protection juridique**

2.8 %TTC des sommes encaissées.